COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze, le premier mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents: M. TERRAL, Maire.

Mme METGE, Mrs ANENTO, FABRE, TERRASSIE, Adjoints.

Mrs RIEUX, GIRME, GARCIA, PUECH, HERNANDEZ, PALMA, DUREL, VINCELOT,

Mmes BODHUIN, ITRAC, Conseillers municipaux.

Excusés: M. MANDIRAC Jean Claude qui a donné procuration. à M. TERRASSIE Jean Claude.

M. SALVADOR Jean Marc qui a donné procuration. à M. GARCIA Philippe.

M. MOSTARDI Daniel qui a donné procuration à M. TERRAL Michel.

Absent: M. DELPUECH.

<u>Date de la Convocation</u>: 17 février 2012

Secrétaire de séance : M. HERNANDEZ Michel.

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été remis à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

Il précise que concernant les salissures du chemin de Fontrantoulayre, il a demandé au responsable de procéder au nettoyage.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire énonce les questions diverses :

- Demande de partenariat Nature et Progrès.

I – <u>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES</u> <u>ORIENTATIONS BUDGETAIRES</u> 2012

Le débat d'orientation budgétaire détermine les grands équilibres budgétaires et les choix majeurs, notamment en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et à l'évolution de la pression fiscale. Le débat d'orientation budgétaire doit fournir les indications générales et les modifications à envisager par rapport à l'exercice antérieur, indications et modifications selon lesquelles doit être préparé le budget primitif.

INFORMATIONS FINANCIERES-RATIOS	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses réelles fonctionnement / Population	520,51	563,80	662,97	602,11	605,74
Produits impositions directes / Population	253,27	287,14	312,61	276,24	278,40
Recettes réelles fonctionnement / Population	643,50	686,28	705,59	660,79	657,65
Dépenses Equipement brut/ Population	167,52	306,70	696,20	269,60	472,08
Encours dette / Population	197,21	110,16	197,21	169,13	729,52
DGF/ Population	122,34	124,13	119,79	126,14	127,91
Dépenses personnel/ Dépenses réelles fonct.	54,86%	55,29%	53,82%	52,59%	49,75%
Dépenses Fonct. Remb dette capital/ Recettes Réelles de	87,80%	89,09%	100,67%	96,38%	96,68%
fonctionnement					

Dépenses Equipement Brut/	26,03%	44,69%	98,67%	40,80%	71,78%
Recettes réelles Fonctionnement					
Encours Dette/ Recettes réelles Fonct.	30,65%	16,05%	27,95%	25,60%	110,93%

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les années 2008 et 2009 ont connu des investissements lourds (Espace socio culturel- Immeuble CLAE/CLSH – extension du cimetière – Chemin piétonnier- Voirie et autres). L'année 2010 a connu une pause afin d'assainir les finances communales.

Les objectifs pour l'exercice 2012 restent toujours d'actualité, principes induisant une bonne gestion :

- Maîtrise des coûts de fonctionnement, par une comptabilité d'engagement rigoureuse, la gestion d'enveloppes budgétaires par lignes d'actions et de services.
- Recherche de l'augmentation de la capacité d'autofinancement par une maîtrise des dépenses et la recherche et négociations d'aides financières.
- Maîtrise des investissements et nouveaux équipements.
- Recherche systématique de subventions et de partenariats.
- L'appel à l'emprunt doit être évité.

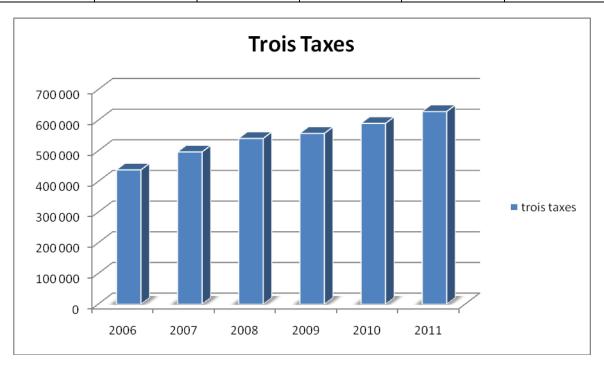
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle regroupe la dotation globale de fonctionnement, les ressources fiscales et le produit des services.

A- RECETTES DE FONCTIONNEMENT – RESSOURCES FISCALES

a)- Taxe d'Habitation, Foncier bâti et Foncier Non Bâti.

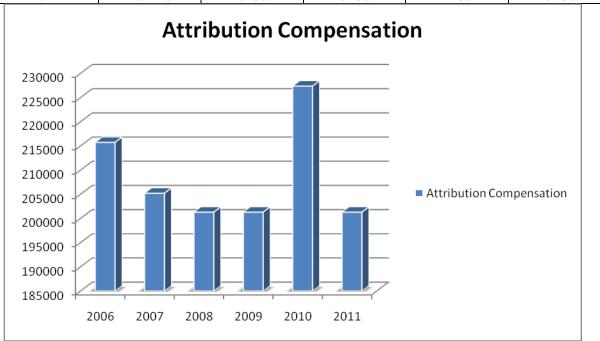
2006	2007	2008	2009	2010	2011
437 909	496 464	540 511	556 890	589 647	628 201



Analyse et réflexion sur l'augmentation des trois taxes, 2009 n'a pas connu d'augmentation. Pour l'exercice 2011 les trois taxes ont augmenté de 2% (TH 11,24% - TFB 19,73% - TFNB 82,64%)

b)- Attribution de compensation.

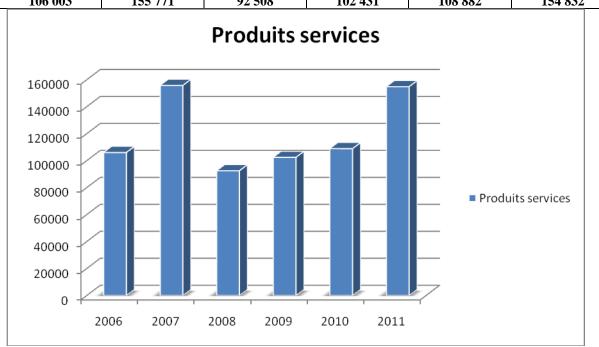
2006	2007	2008	2009	2010	2011
215 741	205 218	201 309	201 309	227 367	201 309



En 2010, l'attribution de compensation a augmenté de 13%. 26 058€ proviennent du reversement de l'excédent SICT suite à transfert ordures Ménagères.

c)- Produits et services

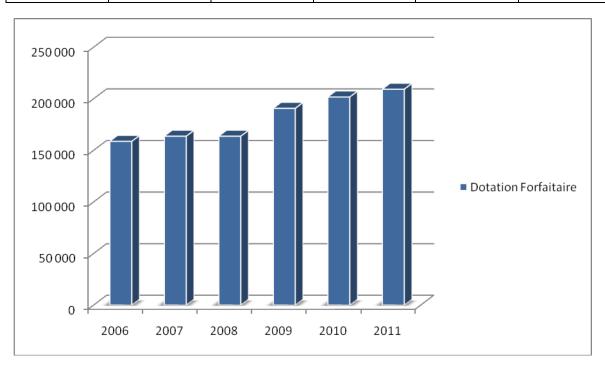
2006	2007	2008	2009	2010	2011
106 003	155 771	92.508	102.431	108 882	154 832



Augmentation en 2011, prise en compte contribution dégradation de voirie 20 000€ et Redevance périscolaire + 5 491€.

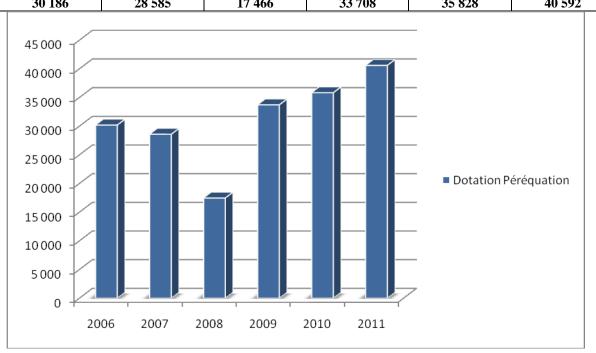
d)- Dotation Forfaitaire.

2006	2007	2008	2009	2010	2011
158 722	161 424	163 723	190 755	201 733	209 296



e)- Dotation de Péréquation.

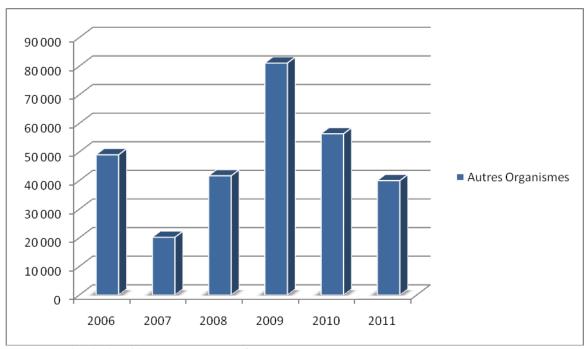
2006	2007	2008	2009	2010	2011
30 186	28 585	17 466	33 708	35 828	40 592



<u>MAIRIE DE BRENS</u> <u>Séance du 1^{er} mars 2012</u>

f)- Autres Organismes

2006	2007	2008	2009	2010	2011
49 028	20 157	41 660	81 063	56 359	39 980



Versement décalé des aides CAF contrat Enfance Jeunesse

B- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

a)- Dépenses à caractère général.

2006 2007

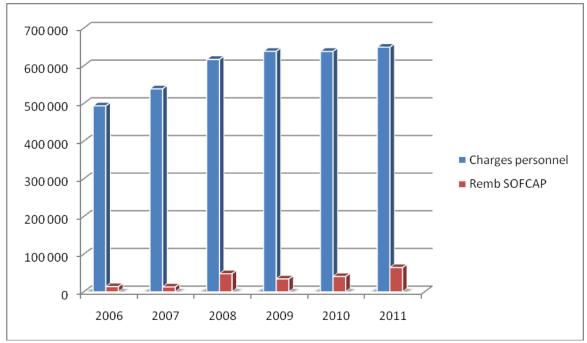
2006	2007	2008	2009	2010	2011
234 541	241 938	317 239	300 567	341 238	309 721
350 000 300 000 250 000 200 000 150 000 50 000	241 930	317 239	300 307	■ Dépenses caractè	
0		08 2009 2010	2011		
	006 2007 200				

Séance du 1er mars 2012

Postes les plus importants : Electricité Chauffage – Alimentation Cantine – Honoraires (Contentieux Orange, Cabinet Goutal CLAE/CLSH) Maintenance – Entretien voie et réseaux.

b)- Charges de Personnel

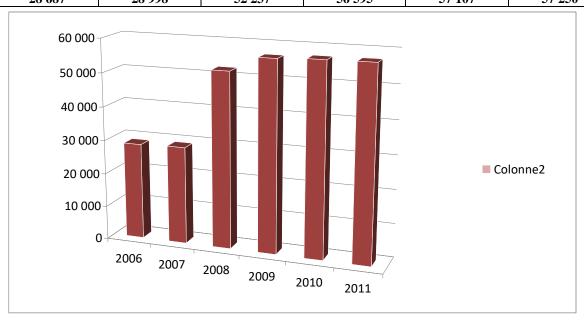
2006	2007	2008	2009	2010	2011
493 723	538 998	616 977	638 576	638 256	649 470
Remboursement SOFCAP					
2006	2007	2008	2009	2010	2011
13 871	13 068	48 162	34 280	40 694	64 522



Stabilité des charges de personnel. Longues maladies et congés parental qui ont été remplacés, remboursement assurance. Mise en place DSP.

c) – Indemnités Elus

e) machinics mas						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	28 687	28 998	52.237	56 595	57 107	57 250



Séance du 1er mars 2012

d)- Subvention de Fonctionnement organismes de droit Privé

2006	2007	2008	2009	2010	2011
76 984	95 990	108 236	111 975	112 684	225 745
250 000 200 000 150 000 100 000	95 990	108 236		■ Subvention Fonct	
0 200	06 2007 200	08 2009 2010	2011		

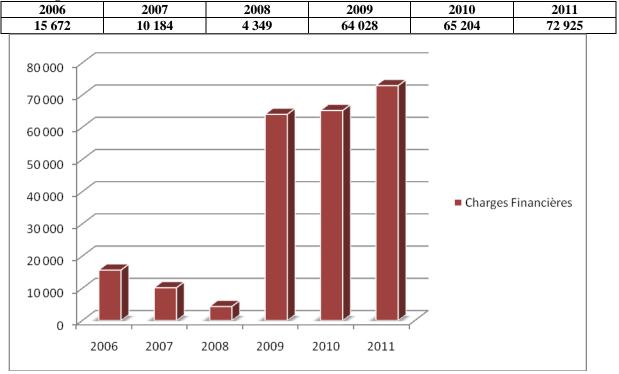
Ce poste comprend la subvention versée à RECREA'BRENS pour un montant de 90 750€ pour l'année 2008, de 93 568€ pour l'année 2009, de 90 991€ pour 2010 et de 189 357€ pour 2011 (DSP).L'année 2011 ont été versées la somme suivante 204 357€ qui comprend 15 000€ (période du 01/01 au 28/02/12). A compter du 01/03/2011 ont été récupéré loyer 15 000€ et 31 177,77€ Personnel mis à disposition) La subvention pour les différentes associations est d'un montant global de 17 049€ dont 5 000° en fonds réservés et 4 000€ à verser au CFP (Parc).

e)- Autres Dépenses Obligatoires.

2006	2007	2008	2009	2010	2011
32 568	20 155	18 666	21 041	23 338	27 155
35 000 30 000 25 000 20 000 15 000 5 000			2011	■ Autre Dépenses O	

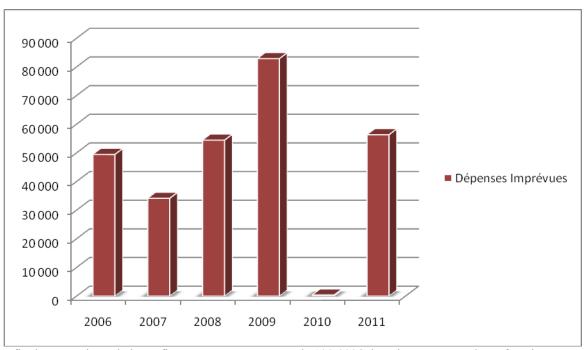
<u>MAIRIE DE BRENS</u> <u>Séance du 1^{er} mars 2012</u>

f)- Charges Financières.



g)- Dépenses Imprévues

S) Depended in	mprevues						
2006	2007	2008	2009	2010	2011		
49 446	34 136	54 438	82 878	373	56 324		



Afin de reconstituer de l'autofinancement, une somme de 100 000€ devrait être conservée en fonctionnement voir en dépenses imprévues, déduction faite des charges d'emprunt en capital.

PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT A- RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES

1)- Fonds de Concours TED et bonification intercommunale

Les programmes d'actions et d'investissements intercommunaux faisant l'objet de conventions entre collectivités pourront être validés et feront l'objet d'attribution de ces fonds (Traverse du village – Immeuble ADMR).

2)- Dotation d'Equipement Territoires Ruraux (DETR).

En fonction des critères arrêtés par la commission départementale, des dossiers de demande de subvention sont établis (Immeuble ADMR – BRENS Devenir Village Etape).

3)- Subventions Diverses.

L'effort sera sur la recherche de financements sur les projets, Fonds d'Etat, Fonds Régionaux, Fonds Européens et partenariat divers.

4)- Fonds de Compensation TVA.

Le reversement au titre de fonds de compensation TVA interviendra à hauteur de 15,482% du montant des dépenses éligibles TTC des opérations d'investissement réalisées en 2011.

FCTVA sur dépenses d'Investissements 2011 estimé à 19 838€.

B- DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES

1) Remboursement des emprunts (Capital et Intérêts)

2008	2009	2010	2011	2012	2013
86 270	133 375	128 902	148 147	148 147	
			+ 3750(CAF)	+3750 (CAF)	

2) Opérations d'Equipement

- Voirie Programme 2012
- Embellissement et Traverse du village
- Acquisition Foncière (Terrain ADMR)
- Eclairage public 2012
- Opération Signalisation
- Matériel Outillage
- Equipement Scolaire
- Informatique Mairie
- Dénomination Numérotation des Rues
- Mise aux normes EDF des bâtiments Communaux
- Immeuble ADMR
- BRENS devenir Village Etape
- Réfection toiture tour
- Réfection toiture logement contrescarpe
- Autres Aménagements
- 3) Opérations de Fonctionnement
- a) Régularisation des différents lotissements
- b) Régularisation échange Commune/VIALARD
- c) Règlement Patus.

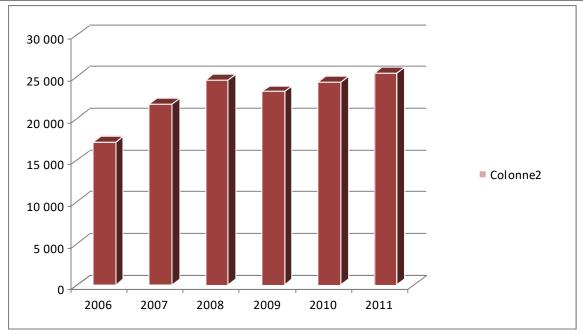
Séance du 1er mars 2012

SERVICES ASSAINISSEMENT

A- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

a) Charges Locatives

2006	2007	2008	2009	2010	2011
17 160	21 737	24 600	23 229	24 397	25 456

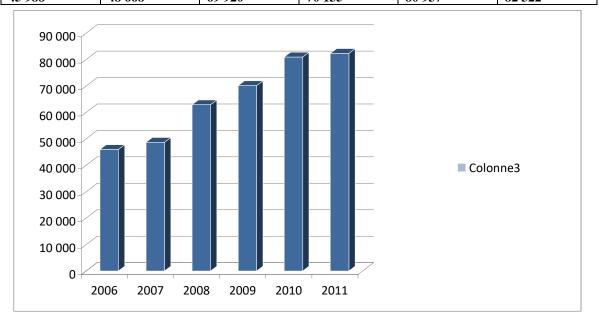


Il s'agit des prestations réalisées par le prestataire de service VEOLIA, affermage en liaison directe avec GAILLAC.

B- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

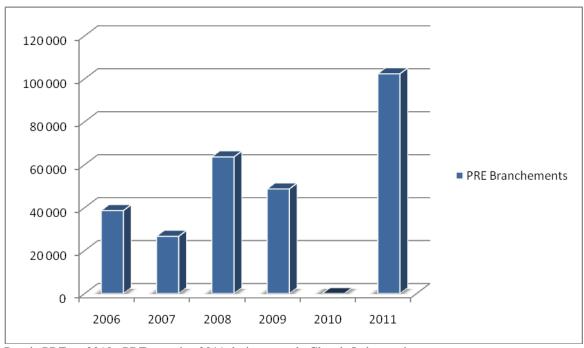
a) Redevance Assainissement Collectif

2006	2007	2008	2009	2010	2011
45 988	48 668	69 920	70 135	80 937	82.322



b) PRE et branchements

2006	2007	2008	2009	2010	2011
38 610	26 650	63 600	48 693	0	102 343



Pas de PRE en 2010. PRE exercice 2011, lotissement le Clos de Labouyssiere.

PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT

A- RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

a) Subventions Diverses

La recherche de financement sur les divers projets tels que les aides de l'Agence de Bassin Adour Garonne seront recherchées.

b) Fonds de Compensation TVA

Le reversement au titre de fonds de compensation TVA interviendra à hauteur de 15,482% du montant des dépenses éligibles TTC des opérations d'investissements réalisés en 2011 FCTVA sur dépense d'investissement 2011 estimé à 2 747€.

B- DEPENSES PREVISIONNELLES

a) Remboursements d'emprunts (Capital et intérêts)

2008	2009	2010	2011	2012	2013
5 935	5 935	8 996	22 921	22 921	22 921

- b) Reprise de raccordements
- c) Nouveaux raccordements
- d) Schéma Zonage Assainissement
- e) Assainissement Lendrevié Basse

f) Réhabilitation station Rte de Lavaur

Les membres du Conseil Municipal devront approuver les grandes lignes et orientations qui lui seront présentées lors du débat budgétaire 2012 afin que la commission des finances puisse sereinement établir les budgets 2012.

M. le Maire invite les membres de l'Assemblée à débattre sur les orientations budgétaires présentées par M. le Maire dont une synthèse avait été remise à chaque élu à l'intercommission du 20/02/2012. Plusieurs propositions se dégagent :

- élaboration d'un budget prudent
- maintien d'une pression fiscale raisonnable
- détermination des investissements prioritaires (Traverse du village)

M. le Maire apporte des précisions relatives au dossier de demande de subvention (DETR) pour le projet ADMR (Taux maximum de 25% au titre de l'aide à la personne).

Ce secteur ne relevant pas des compétences de Tarn et Dadou, le Président s'est engagé à demander aux Communes membres d'affecter leurs fonds de concours bonifiés au financement de ce projet. Il souhaiterait en outre y intégrer le service de portage de repas ADMR situé actuellement à PARISOT. Les membres du Conseil Municipal approuvent les orientations budgétaires qui permettront à la Commission Finances d'élaborer les projets de budget 2012.

DELIBERATION - 2012/15

II – <u>BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT – AUTORISATION SPECIALE</u> SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT –

ENGAGEMENT DE NOUVELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2012

Vu la nécessité de débuter rapidement les études relatives au schéma et zonage d'assainissement, Considérant que le montant des restes à réaliser en dépenses pour cette opération (N°39) adoptés par délibération du Conseil Municipal du 25/01/2012 s'élève à 15 000 €.

M. le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, le Maire peut avant le vote du budget sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, lesquels seront inscrits au budget lors de son adoption.

Considérant que le montant des dépenses d'investissement budgétisé en 2011 (hors remboursement de la dette) s'élève à 107 720,79 €.

M. le Maire sollicite l'autorisation d'appliquer ces dispositions à hauteur de 20 000 € pour les études relatives au schéma et au zonage d'assainissement.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition de M. le Maire
- s'engage à inscrire les crédits au budget du Service Assainissement 2012.

> Section Investissement

Opération N° 39 – Schéma et zonage Assainissement c/203 (Chapitre 20) (D) Frais d'études + 20 000 €

Séance du 1er mars 2012

III – <u>DEMANDES DE SUBVENTIONS : TRAVERSE DU VILLAGE – IMMEUBLE ADMR</u>

M. le Maire propose de reporter cette question au prochain Conseil Municipal suite au report du rendez-vous des Services du Conseil Général au 13/03/2012.

Il fait part à l'Assemblée de l'attribution d'une subvention de 5000 € au titre de la réserve parlementaire pour l'embellissement du village.

DELIBERATION – 2012/16

IV – DESTRUCTION DES FRELONS ASIATIQUES

CONVENTION COMMUNE / SARL HENRI SOUYRIS

Considérant la prolifération des nids de frelons asiatiques, prédateurs des abeilles et dangereux pour l'Homme qui ont notamment nécessité l'intervention des sapeurs pompiers pour la destruction de nids sur le domaine public à proximité de l'Ecole,

M. le Maire propose à l'Assemblée de passer une convention annuelle avec une entreprise spécialisée SARL Henri SOUYRIS sise à Carmaux (Tarn) 12, rue Ferrer.

Il précise les modalités d'intervention qui ne nécessitent aucune mise à disposition de matériel de la part de la Commune, mais seulement le dégagement de l'accès aux nids.

Le coût forfaitaire d'une intervention est de 150 €.

L'entreprise intervient à la demande de la Commune sur son domaine public ou privé et sur les propriétés privées des particuliers (exclusion des personnes morales publiques et privées).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 15 voix Pour (dont 3 représentés), 2 Contre et 1 Abstention

- Approuve les termes de la convention
- Autorise M. le Maire à procéder à sa signature.

M. le Maire est chargé de recueillir des précisions concernant les exclusions des propriétés des personnes morales de droit public ou privé.

DELIBERATION - 2012/17

V – POLICE MUNICIPALE

<u>DEMANDE MISE A DISPOSITION POLICE MUNICIPALE DE GAILLAC SUR LA COMMUNE DE BRENS</u>

Considérant la croissance démographique de la Commune et l'évolution de ses besoins notamment en matière de Police :

- Entrées et sorties des Ecoles
- Conflits de voisinage
- Respect des règles de stationnement et du Code de la route
- Sécurité lors des festivités
- Salubrité publique (dépôts sauvages de déchets ...)

M. le Maire, sur proposition de l'intercommission du 20 mars 2012 invite l'Assemblée à solliciter auprès de Mme le Maire de GAILLAC la mise à disposition de sa police municipale sur le territoire de la Commune de Brens sur la base d'un ¼ temps.

Le coût du service est estimé à 10 805 € / an (sur la base de 40 heures de service par mois pour 1 agent ou 20 heures de service par mois pour 2 agents).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 17 voix Pour (dont 3 représentés) et 1 voix Contre :

- Décide de solliciter la mise à disposition de la Police Municipale de GAILLAC sur la Commune de Brens sur la base d'un ¼ temps
- Mandate M. le Maire pour l'accomplissement de toutes les démarches administratives et la signature de toutes les pièces relatives à ce dossier.

Séance du 1er mars 2012

VI – <u>LENDREVIE BASSE – TERRAINS COMMUNAUX</u>

M. le Maire rappelle qu'une partie (29 m²) de la parcelle communale cadastrée ZL 245 sera vendue aux Consorts MOLIERE conformément à la délibération du 23/11/2011.

DELIBERATION – 2012/18

Vente Commune de BRENS à M. et Mme SERRE Vincent

Parcelle ZL272 « Lendrevié Basse »

M. le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de M. et Mme SERRE Vincent du 7 janvier 2012 souhaitant se porter acquéreur de parcelles communales qui jouxtent les parcelles ZL 242, 241, 288 et 289 dont ils sont propriétaires :

- parcelle ZL 272 en totalité (120 m²)
- partie (10 m²) parcelle ZL 245
- partie domaine public (15 m²)

Il précise que le Service des Domaines, dans son avis du 24/02/12 a évalué la valeur de ces parcelles à $500 \in$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de ne vendre à M. et Mme SERRE Vincent que la parcelle ZL 272 sise à « Lendrevié Basse » aux conditions suivantes :
- Prix de vente : 600 €
- Prise en charge des frais de Notaire par l'acquéreur.
- De surseoir à toute autre vente de parcelles communales dans ce hameau dans l'attente de la finalisation du projet d'Assainissement des eaux usées de ce secteur.

VII – RELEVE DES DECISIONS

Néant

DELIBERATION – 2012/19

VIII – BOUGENBUS : CONVENTION RELATIVE A L'EXTENSION DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN DE GAILLAC SUR LA COMMUNE DE BRENS

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2011 approuvant le projet d'extension du Service de transport Bougenbus sur la Commune de Brens et sollicitant la compétence transport sur la Commune auprès du Conseil Général.
- Vu la Convention de délégation de compétence relative à l'organisation des services de transport public d'intérêt local du Conseil Général à la Commune de Brens approuvée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2011.

M. le Maire expose à l'Assemblée les termes du projet de convention validant l'extension du réseau de transport urbain sur la Commune de Brens en service depuis le 1^{er} octobre 2011 et fixant le coût annuel pour la Commune de Brens à 12 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la Convention annexée à la présente.
- autorise M. le Maire à procéder à sa signature.

<u>DELIBERATION - 2012/20</u>

IX - ACCEPTATION D'UN DON

M. le Maire fait part à l'Assemblée du courrier du 23 janvier 2012 d'une administrée qui s'engage à faire un don de 1000 € à la Commune de Brens pour la participation aux frais de rénovation de la porte de la chapelle St Eugène du cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le don de 1000 € qui sera affecté aux frais de rénovation de la porte de la chapelle St Eugène du cimetière communal.

DELIBERATION – 2012/21

X – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CADALEN

M. le Maire fait part à l'Assemblée du projet de révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de CADALEN pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme transmis par cederom. Le Conseil Municipal de Brens, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la Commune de Cadalen.

DELIBERATION - 2012/22

XI – <u>ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – SIAEP DU GAILLACOIS</u>

M. le Maire présente à l'Assemblée le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2010 du SIAEP du GAILLACOIS conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport sus cité.

M. GIRME, délégué au SIAEP apporte certaines précisions concernant le projet de construction de la nouvelle usine de traitement.

XII – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire rend compte à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a renoncé au droit de préemption :

❖ Vendeur : M. GORIOU Jean Claude et Mme CZCZYHEL Jeanne

Acheteur: M. HENNEBERT Jean Claude

Immeuble bâti : ZA n° 244 « 17, rue des Amandiers » 801 m^{2}

Prix : 202 000 €

Vendeur : Consorts GUILHAUDIS Acheteur : M. Daniel BELOTTO

Immeuble bâti : C N°75 « le village » 35 m²

Prix : 3 000 €

Vendeur: M. PAIUSCO Max Acheteur: M. SEGA Florent

Immeuble bâti : C n°30 « 7 rue de la Tour » 58 m²

Prix: 70 000 €

XIII - QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION – 2012/23

Convention de Partenariat Association Nature et Progrès / Commune de Brens

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de l'Association Nature et Progrès qui souhaiterait passer une convention de partenariat avec la Commune pour l'organisation de la foire Biocybèle.

Elle permettrait de formaliser la mise à disposition de matériel communal (tables, chaises et parquet) pour l'organisation de cette manifestation annuelle et d'apposer le logo de la Commune sur les supports de communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la Convention annexée à la présente.
- Autorise M. le Maire à procéder à sa signature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
TERRAL Michel		RIEUX René	
ANENTO Emile		PUECH Thierry	
METGE Monique		PALMA Philippe	
TERRASSIE J.Claude		BODHUIN Maryline	
FABRE Louis		ITRAC Sandrine	
HERNANDEZ Michel			
DUREL José			
GARCIA Philippe			
GIRME Bernard			
VINCELOT Gérard			